RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets













SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets	5
A – Territoire desservi	5
B – L'organisation de la collecte des déchets 1 - Les ordures ménagères	
II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets	10
A – Les déchets ménagers	10
B – Les autres déchets ménagers	11
C – Les tonnages traités	11
D –Evolution des collectes	14
E – La qualité des modes de collecte (les taux de refus)	17
F- Mode et taux de valorisation des déchets	17
III – Communication	18
A – Communiquer sur le tri sélectif	18
IV – Le Programme Local de Prévention des Déchets	
A – Contexte général	
B – Les actions menées en 2015	19
LES INDICATEURS FINANCIERS	28
I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères	28
A – Le coût de collecte des Ordures Ménagères	
B - Le coût de traitement des Ordures Ménagères	
C – La redevance	29
1 – Les tarifs	
2 – Le produit de la redevance perçu en 2015	
II – Indicateurs relatifs au traitement sélectif	30
A – Les Points Environnement	
1 - Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés à l'origine (H.T.)	3(
2 – Les coûts de collecte et de traitement – les recettes perçues (hors Amortissements, frais de personnel, dépenses de communication,)	
3– Les autres dépenses imputables au tri sélectif en 2015 (en euros)	
B – Les déchèteries	
1 – Les tarifs appliqués aux dépôts de matériaux	
2 – La collecte et le traitement des matières déposées	
III – Indicateurs relatifs au compte administratif 2015	33
ANNEXES	34

INTRODUCTION

La Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information donnée aux usagers.

Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, impose au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit également le contenu du rapport et fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

Le présent rapport sera :

- transmis pour information au représentant de l'Etat dans le département,
- transmis aux mairies des 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,
- tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des Communes membres.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

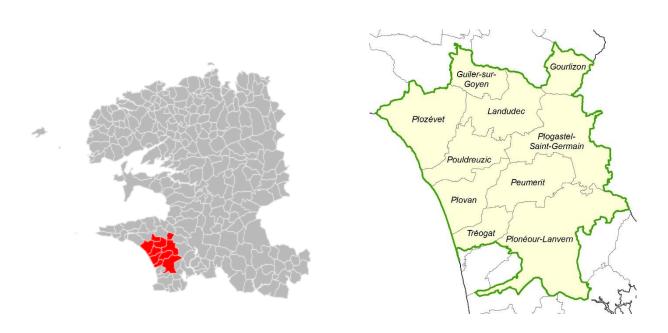
A – Territoire desservi

Le Haut Pays Bigouden, c'est:

- **10 communes** situées dans le département du Finistère
- une population de **18 155 habitants en 2015** (recensement de la population 2012 entré en vigueur au 01/01/2015).

Sur l'ensemble du territoire, on note environ 19 % de résidences secondaires, 67,5 % de ces résidences secondaires sont situées sur les Communes littorales de PLOVAN, PLOZEVET, POULDREUZIC et TREOGAT.

Situation géographique de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden dans le département du Finistère et carte des communes de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden



1 - Les ordures ménagères

En 2015, la production d'ordures ménagères sur le territoire de la CCHPB est de **4409.2 tonnes soit 251.07 kg /habitant** (4414.58 tonnes en 2014 : soit – 0.1 % en 2015). Le temps annuel de collecte est d'environ 3400H pour 60 000 km parcourus sur le territoire.

⇒ Collecte au porte à porte :

• En 2015, la totalité des points de collecte des ordures ménagères des particuliers a été supprimée. Le mode de collecte en point de regroupement a été privilégié afin de réduire les coûts de collecte. Ainsi, la totalité des ordures ménagères produite par la population de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est collectée en conteneurs collectifs.

⇒ Parc conteneur de 660 litres :

- 830 points composés d'un ou plusieurs bacs collectifs
- un parc d'environ 1400 conteneurs

Opération de lavage

Les bacs 660L sont lavés annuellement par un prestataire accompagné d'un agent avant la saison estivale sur une période de 3 semaines.

⇒ Fréquence de collecte

En période estivale, le front de mer est collecté de 3 à 6 fois par semaine. Le reste de l'année, les bourgs de Plonéour-Lanvern, de Plozévet, de Pouldreuzic, de Landudec, de Plogastel-Saint-Germain et de Gourlizon sont collectés 2 fois par semaine. Tout le reste du territoire est collecté une fois par semaine.

⇒ Horaires de collecte

- Dès 6 heures du matin du lundi au samedi en été (juillet et août)
- Dès 6 heures du matin du lundi au vendredi le reste de l'année

> Moyens matériels

2 camions bennes de 26 tonnes chacun d'une capacité moyenne de 12 tonnes de charge utile et un camion de secours d'une capacité moyenne de 7 tonnes de charge utile (de janvier à juin 2015).

2 camions bennes de 26 tonnes, chacun d'une capacité moyenne de 12 tonnes de charge utile et un camion de secours d'une capacité moyenne de 12 tonnes de charge utile (depuis juin 2015).

261 jours de collecte en 2015.



Véhicules de collecte des déchets (V.C.D) de 12 tonnes de charge utile

⇒ Moyens humains

6 agents titulaires (ripeur ou ripeur/chauffeur) représentant 5,5 ETP

1 emploi d'avenir représentant 1 ETP

6 ripeurs saisonniers (période estivale) représentant 0.68 ETP

7 agents en remplacement/accroissement temporaire d'activité représentant 1.69 ETP

2 techniciens déchets représentant 2 ETP

1 animatrice prévention représentant 1 ETP

2 ambassadeurs de tri représentant 0.35 ETP

⇒ Analyse des flux : impact du tourisme sur les tonnages

Moyennes saisonnières (en tonnes)								
2011 2012 2013 2014 2015								
Pleine saison : juillet et août	913,46	897,38	885.38	913,84	912.38			
Mi-saison : avril à juin et septembre	1468,56	1410,77	1405.7	1446,18	1463.14			
Hors-saison : le reste de l'année	2067,54	2051,50	2047.60	2054.56	2033.68			

Les moyennes par mois :

Juillet et août: 456.19 tonnes/mois (456.92 tonnes/mois en 2014)

Avril, mai, juin, septembre: 365.78 tonnes/mois (361.54 tonnes/mois en 2014)

Hors saison: 338.94 tonnes/mois (342.42 tonnes/mois en 2014)

Pesée des professionnels

Pour permettre une facturation des professionnels en fonction de leur production de déchets, les trois véhicules de collecte des déchets sont équipés d'un système de pesée embarqué. **703 tonnes** ont ainsi été facturées aux professionnels ce qui représente 15.94 % de la production totale des ordures ménagères.

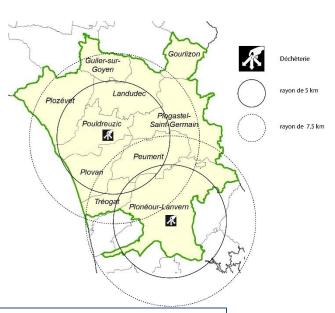
2 - Les autres déchets ménagers

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden dispose de deux déchèteries :

une sur la commune de Plonéour-Lanvern ouverte en avril 2012. Elle est ouverte du lundi* au vendredi de 14H à 18H et le samedi de 9h à 12H et de 14H à 18H.

La deuxième déchèterie se situe sur la commune de Pouldreuzic, sur la route de Quimper. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12H et de 14H à 18H.

Les professionnels n'ont accès qu'à la déchèterie de Pouldreuzic, celle de Plonéour-Lanvern étant réservée aux particuliers.



Localisation des deux déchèteries du Haut Pays Bigouden

^{*}ouverture de la déchèterie de Plonéour-Lanvern le lundi de 14h à 18h depuis le lundi 7 septembre 2015

Depuis 2013, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a contractualisé avec Quimper Communauté par le biais d'une convention pour permettre l'accès des Gourlizonnais à la déchèterie de Guengat.

Le coût annuel de cette convention en 2015 est de 16 811.58 €.

Déchets acceptés en déchèterie



Au-delà de 1m³, le dépôt des déchets végétaux, encombrants, incinérables, bois et gravats sont payants pour les professionnels (6€/m³ pour les déchets végétaux, 18€/m³ pour les autres flux). Les dépôts se font en benne, en caisson ou en vrac.

⇒ Les points environnement

Pour des raisons de coût de collecte, les emballages recyclables des habitants du haut pays bigouden sont collectés uniquement en point d'apport volontaire.

Chaque commune dispose d'un Point Environnement. Celui de Plonéour-Lanvern a été fermé suite à l'ouverture de la déchèterie.

Déchets collectés (selon les points):

- verre textiles
- multimatériaux papiers, carton huiles minérales

Mode de collecte : apport volontaire des ménages et des professionnels et dépôt en colonne (verre et multimatériaux), benne (cartons et papiers).

Les autres points de collecte : les points d'apport volontaire

Il s'agit de colonnes, disposées à des points stratégiques sur chaque commune, en complément de celles présentes aux points environnement (une colonne jaune multimatériaux doublée d'une colonne à verre sur chaque point).

Collecte sélective (point environnement + point d'apport volontaire)					
Flux Points Colonnes					
Verre	128	144			
Multimatériaux	123	147			
Benne cartons, papiers, magazines, journaux	11	13			

La CCHPB est dotée d'une colonne multimatériaux pour **123 habitants** et d'une colonne verre pour **126 habitants**.

Les colonnes sont lavées annuellement par les agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Certaines entreprises ou administrations (établissements d'hébergement, restaurants,...) sont équipées également de colonnes de tri, colonnes à verre et de bennes carton :

Nombre d'établissement équipés de colonnes de tri					
Flux nombre					
Colonnes à verre	27				
Colonnes multimatériaux	12				
Benne carton	1				

⇒ Moyens humains :

2 agents d'accueil en déchèterie représentant 2 ETP (dont 12h par semaine dédiées à l'entretien des points d'apport volontaire et des points environnement) + 0.87 ETP pour l'ouverture des déchèteries les lundis et lors des remplacements.

Collecte des encombrants en porte à porte

La CCHPB a organisé une collecte des déchets encombrants au cours du mois d'octobre 2015. Depuis 2013 cette collecte est payante, un forfait de 10 € par déplacement auxquels s'ajoutent 18 € de traitement au-delà d'un m³ collecté.

- **10 demandes** d'enlèvement enregistrées en 2015 (22 demandes en 2014, 10 demandes en 2013, 122 demandes en 2012)
- 8H de collecte + 4H de travail administratif
- Environ 10m³ d'objets collectés (encombrants, électroménager, bois, ferraille...)

II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

A – Les déchets ménagers

Ces déchets sont acheminés dans un premier temps par les bennes du service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au centre de transfert de Confort-Meilars géré par VALCOR qui regroupe également les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté. Ils sont ensuite acheminés au centre d'incinération à Concarneau par semi-remorque géré également par VALCOR.

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Concarneau



Poste de pilotage du chargement des fours à l'usine d'incinération de Concarneau

Centre de transfert des ordures ménagères

En 2015, l'usine d'incinération a réceptionné 53 332 tonnes d'ordures ménagères, refus de tri et incinérables des déchèteries des 6 collectivités adhérentes. La performance énergétique de l'installation en 2016 est de 61.1 %. Les sous-produits issus de l'incinération sont :

• Métaux : ferreux 1067 t, non ferreux 96 t,

Usine d'incinération des ordures ménagères

- Mâchefers: 8829 t de mâchefers déferraillés produits,
- REFIOM: 1776 t de REFIOM et 331 t de cendres éliminées en CET 1,
- Énergie vendue : 25 580 MWh à BIOCEVAL et électricité vendue : 7952 MWh à EDF.

B – Les autres déchets ménagers

Les flux suivant:

- multimatériaux
- plastiques
- JMR (journaux, magazines, revues)

sont acheminés au centre de regroupement de Pouldreuzic (également utilisé par la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et par Douarnenez Communauté) puis dirigés au centre de tri de Fouesnant pour être triés. Ces matières sont traitées ou valorisées comme suit :

Matières	Traitement / Valorisation
papier	usine UPM-Kymmene France – recyclage de papier – Chapelle Darblay (76)
verre	usine SAMIN à Cognac (16)
bois	trié et broyé à Pluguffan puis transporté à La Chapelle Caro (56) pour la fabrication de panneaux d'agglomérés
ferraille	séparation des déchets et de la ferraille qui est transférée sur l'Espagne ou le Portugal
batteries	transfert à Lorient pour regroupement puis dans le Nord de la France - broyage du plastique, récupération de l'acide et du plomb
déchets verts	Compostage en bout de champs (après broyage) puis épandage en terre agricole
DDS	plateforme de regroupement de St Jacques de la Lande (35)
DASRI	unité de traitement thermique SAS Alcea à Nantes
gravats	centre d'enfouissement dans les carrières LE PAPE à Plomelin (29)
encombrants	marché conclu par le syndicat VALCOR avec SECHÉ INDUSTRIES (53)

C – Les tonnages traités

⇒ Les déchets ménagers

Le tonnage de déchets ménagers (OM + refus de tri) collectés en 2015 est de **4435.24 tonnes** (4409.20 tonnes pour les OM et 26.04 tonnes pour les refus de tri).

Autres déchets ménagers collectés par flux

Nombre d'habitants pris en compte : 18 155 habitants, recensement de la population 2012 entré en vigueur au 01/01/2015).

FLUX	Tonnages 2015	Tonnages 2014	Kg / hab (2015)	Taux variation 2014 à 2015
Multimatériaux	658.82	639.06	36.3	+ 3.09 %
Corps plats (cartons, JMR)	308.76	301.20	17	+ 2.51 %
Verre	967.82	957.80	53.3	+ 1.05 %

Les déchets ménagers collectés en déchèterie

Matériaux	Quantités 2015	Quantités 2014	Kg / hab* (2015)	Taux variation 2014 à 2015
Déchets végétaux	4066.09	3844.94 t	224	+ 5.75 %
Encombrants	696.82 t	743.41 t	38.4	- 6.27 %
Gravats	2053.88 t	1819.94 t	113.1	+ 12.85 %
Incinérables	436.21 t	406.28 t	24	+ 7.37 %
Métaux	337.32 t	296.24 t	18.6	+ 13.87 %
Batteries 5.80 t		5.62 t	0.32	+ 3.20 %
Bois	855.68 t	853.28 t	47.1	+ 0.28 %
Mobilier *	128.04 t	21.78 t*	7	+ 487.88 %
DEEE	DEEE 182.8 t		10	+ 6.1 % %
DDS	32.81 t	33.03 t	1.8	- 0.7 %
DASRI	393.20 kg	245.70 kg	0.02	+ 60 %
Piles	1596 kg	1514 kg	0.08	+ 5.41 %
Lampes et tubes	461 kg	162 kg	0.02	+ 184.28 %
Pneus	931 pneus	628 pneus		+ 48.25 %
Cartouches imprimante	862	1848		- 53.35 %
(en nombre)	cartouches	cartouches		33.33 70

^{*}début de collecte le 2 octobre 2014

⇒ Répartition des tonnages par déchèterie :

Matériaux	déchèterie de Pouldreuzic	déchèterie de Plonéour-Lanvern	
Déchets végétaux	60 %	40 %	
Encombrants	72 %	28 %	
Gravats	75 %	25 %	
Incinérables	59 %	41 %	
Métaux	66 %	34 %	
Batteries	63 %	37 %	
Bois	74 %	26 %	
Mobilier**	0 %	100 %	
DEEE	61 %	39 %	
Piles	65 %	35 %	
DDS	63 %	37 %	
DASRI	45 %	55 %	
Pneumatiques	100 %	0 %	
cartouches imprimante	58.1 %	41.9 %	

^{**} Seule la déchèterie de Plonéour-Lanvern est équipée d'une benne mobilier

Fréquentation de la déchèterie de Plonéour-Lanvern

La déchèterie de Plonéour-Lanvern est équipée d'une boucle de comptage permettant de connaître précisément les flux d'usagers. Ainsi, entre 2014 et 2015 la fréquentation a augmenté de 6.2 % :

Année	2012	2013	2014	2015
fréquentation annuelle (en nombre de passages)	27104*	38466	43852	46554

^{*} Ouverture de la déchèterie en avril 2012.

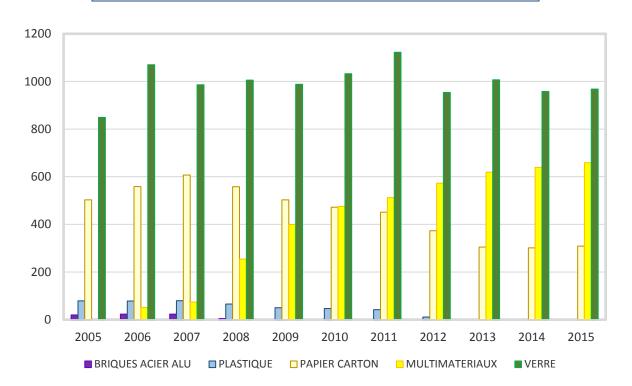
Nombre de visites mensuelles de la déchèterie de Plonéour-Lanvern en 2015



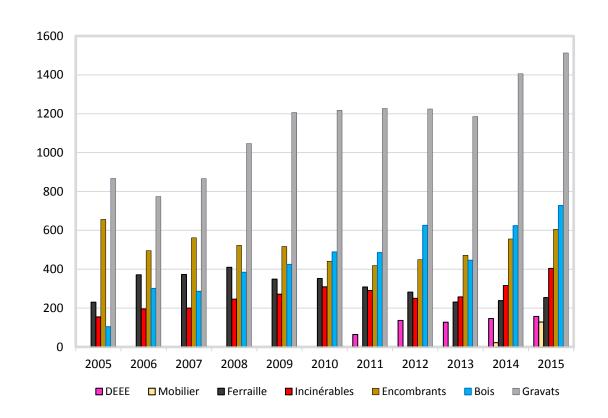


Vue panoramique de la déchèterie de Plonéour-Lanvern

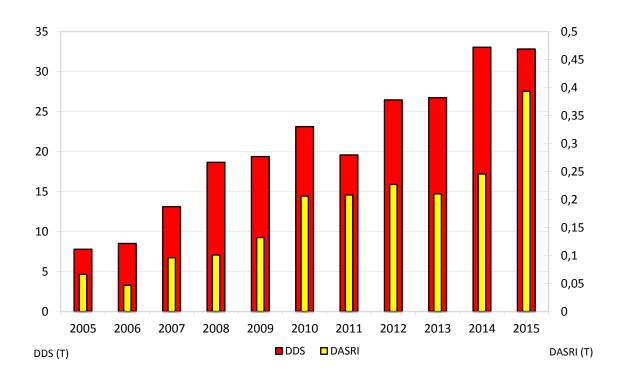
Tonnages des emballages collectés



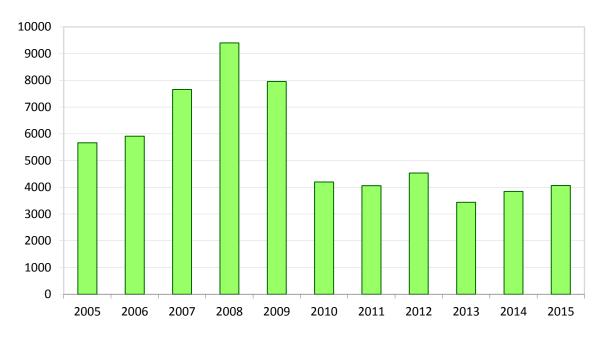
Evolution des tonnages collectés en déchèterie



Déchèterie - Evolution des déchets dangereux

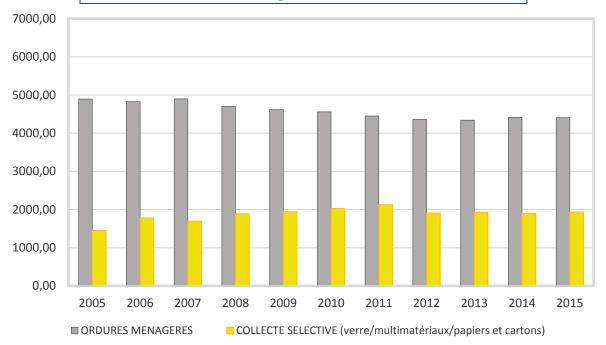


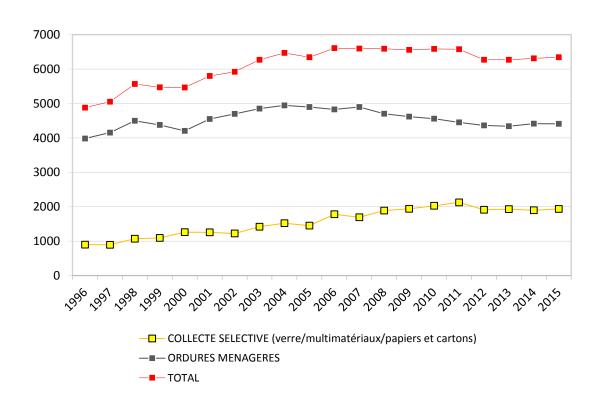
Déchets végétaux - Evolution des tonnages traités



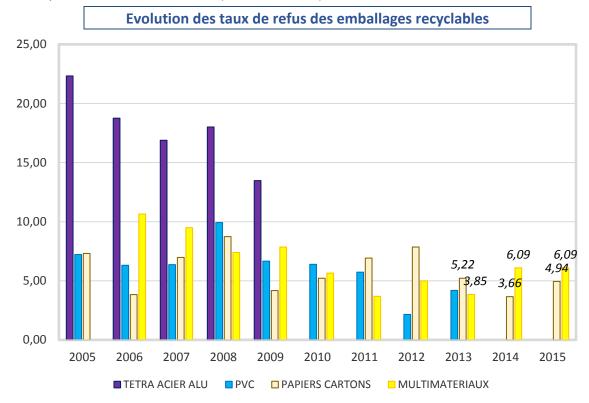
Un changement de prestataire pour le traitement des végétaux en 2010 explique la baisse importante des tonnages de végétaux traités entre 2009 et 2010.

Evolution des tonnages OM et collecte sélective





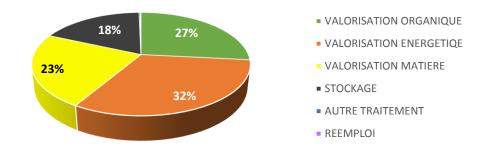
E – La qualité des modes de collecte (les taux de refus)



Les taux de refus indiqués ci-dessus sont les taux facturés à la collectivité et sont basés sur les caractérisations.

F- Mode et taux de valorisation des déchets





III – Communication

A – Communiquer sur le tri sélectif

Depuis 2007, le dispositif de tri est déployé sur l'ensemble du territoire de la CCHPB.

La collecte des emballages recyclables se fait par apport volontaire des habitants à divers points du territoire comprenant des colonnes jaunes « multimatériaux », des colonnes vertes réservées au verre et des bennes bleues adaptées au dépôt des cartons.

Depuis 2014, afin de rendre le geste de tri accessible à tous, la Communauté de Communes équipe ses points d'apport volontaires de colonnes spécifiques munies d'une trappe adaptée pour les personnes à mobilité réduite (PMR). En 2015, 16 points d'apport volontaire (soit 16 colonnes multimatériaux + 16 colonnes à verre) ont ainsi été équipés de colonnes PMR. Désormais, chaque commune dispose d'au moins un point de collecte PMR.



Colonnes de tri munies d'une trappe en partie basse pour faciliter le geste de tri aux personnes à mobilité réduite

Depuis 2008, durant la période estivale, des ambassadeurs de tri effectuent des visites en porte à porte dans les foyers de la CCHPB afin de remettre un sac de précollecte et de donner des informations sur les consignes de tri sélectif. Chaque ménage a donc reçu un guide de tri rappelant les consignes en vigueur sur le territoire.

En 2015, ce sont les habitants des communes de Peumerit, Tréogat, Plovan et Pouldreuzic qui ont été visités par 2 ambassadeurs de tri.

De plus, plusieurs opérations de communication autour de la collecte sélective ont été organisées durant l'année 2015 :

- Tenue d'un stand lors du festival Groove On Earth à Plozévet (juillet 2015)
- Organisation d'un TROC TEXTILE à Plonéour-Lanvern avec tenue d'un stand sur le tri (novembre 2015)
- Tenue de stands dans les grandes surfaces lors de la période estivale (juin-juillet 2015)

- Information lors de tous ateliers thématiques liés à la prévention des déchets (22 « ateliers de l'éko bigouden » en 2015)
- Sensibilisation du jeune public lors de séances de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ou en classe à la demande des professeurs (55 séances en 2015)

IV – Le Programme Local de Prévention des Déchets

A – Contexte général

Le programme local de prévention des déchets permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le soutien de l'ADEME est apporté dans le cadre d'un accord-cadre pluriannuel de partenariat établi pour une durée maximum de cinq ans et de contrats annuels de performance définissant les objectifs annuels d'activité et d'impacts à atteindre et les engagements financiers.

Ainsi, seuls les programmes ayant atteints les objectifs préalablement fixés peuvent prétendre à l'aide forfaitaire annuelle maximale dont le calcul est défini ci-dessous :

1,5 € par habitant et par an durant 5 ans (sur la base 16 816 hab.) soit 25 228,50 € pour un montant global de 126 142,50 € à l'issu du programme.

Un agent de la CCHPB est chargé de la mise en œuvre du programme durant toute l'année.

Le Haut Pays Bigouden a signé en septembre 2010 un programme local de prévention des déchets avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) avec pour objectif principal la réduction de 7 % des déchets générés sur le territoire à l'horizon 2015.

En résumé, chaque habitant du Haut Pays Bigouden devra réduire ses déchets de 5 kg tous les ans. En 2015, la CCHPB était en année 5 du programme qui a pris fin au mois de septembre. La production de déchets sur le territoire est de 350,90 kg/hab/an, contre 397,7 kg en 2009 (ordures ménagères + refus de tri + collecte sélective). La baisse du tonnage des déchets ménagers par habitant est de 46,8 kg soit **11,8% de baisse** entre ces deux dates.

Le poids total des déchets ménagers a diminué d'environ 221 tonnes : le tonnage d'ordures ménagères incinérées comme le tonnage d'emballages recyclables a baissé.

Mise en œuvre du programme local de prévention

Réaliser et mettre en œuvre un programme de prévention consiste à :

- ⇒ formaliser des objectifs de réduction
- mettre en œuvre des actions de sensibilisation
- mettre en œuvre des actions de terrain et de proximité avec des partenaires relais
- informer sur l'avancement du programme

B – Les actions menées en 2015

Actions de prévention quantitative et qualitative des déchets

Vingt-deux « ateliers de l'éko bigouden » permettant de sensibiliser les habitants à la réduction des volumes et de la nocivité des déchets ont été réalisés. Cela représente un total de 211 participants. Les thèmes abordés se sont portés sur : le ménage et la cosmétique au naturel, le jardinage écoresponsable, le compostage, le réemploi, le bricolage au naturel, le gaspillage alimentaire et la consommation responsable.

Actions d'évitement de la production de déchets

Réemploi et valorisation des textiles usagés :

deux déchèteries du haut pays bigouden.

Chaque commune est équipée à minima d'une colonne Abi 29 permettant de déposer les vêtements qui ne sont plus portés. En 2015, 66,29 tonnes de textiles ont été collectés, soit 3,65 kg par habitant (légère augmentation par rapport à 2014).

Un Troc Textile a été organisé en novembre 2015, lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, afin de sensibiliser les habitants au recyclage et au réemploi des textiles usagés. Des ateliers couture étaient organisés en parallèle au troc de textiles. Les partenaires liés au réemploi des textiles étaient également présents (association Abi 29 et association Cap Solidarité). Au total, environ 2 500 personnes ont été sensibilisées.

D'autre part, en parallèle à cet évènement, une sensibilisation du jeune public a été menée de septembre à novembre 2015. Dans ce cadre, une collecte de textiles usagés a permis d'en collecter plus de 4 tonnes auprès de 10 établissements scolaires.

Récupération et remplissage des cartouches des imprimantes des particuliers : LVL est l'entreprise qui collecte et qui assure le tri et le traitement des cartouches d'impression vides afin de favoriser leur réemploi. Il existe un point de collecte dans les

Collecte de petits meubles et objets en déchèterie pour l'association Cap Solidarité Ouest
 Cornouaille :

Un caisson dans chacune des deux déchèteries du territoire est à la disposition des usagers pour y déposer les objets et meubles encore en bon état qui peuvent servir. En 2015, 17,28 tonnes ont été collectées dans les 2 déchèteries.

Mise à disposition d'un kit « éko pack » pour les événements éco-responsables :
 Depuis 2011 la Communauté de Communes dispose de 1400 gobelets réutilisables prêtés gratuitement aux associations souhaitant inscrire leurs évènements dans une démarche éco-responsable.



Kit « éko pack » mis à disposition des associations et communes

En 2015, la CCHPB a complété cette prestation en proposant un kit complet comprenant des poubelles de tri (ordures ménagères, verre, emballages recyclables, compost), des gobelets réutilisables (1 800) et une signalétique adaptée (kakémonos pour réaliser des « points tri », bâche « buvette »)

En 2015 il y a eu 13 prêts de ce pack. Au total, 8 900 gobelets jetables ont été évités.

• Promotion et aide à l'acquisition de couches lavables :

La Communauté de Communes dispose de deux lots de couches lavables permettant aux familles le désirant d'essayer ce mode de change gratuitement. La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden subventionne également les particuliers et les professionnels de la petite enfance pour l'achat de couches lavables neuves. En 2015 il y a eu 2 demandes de prêt et 1 demande de subvention.

⇒ Actions emblématiques nationales

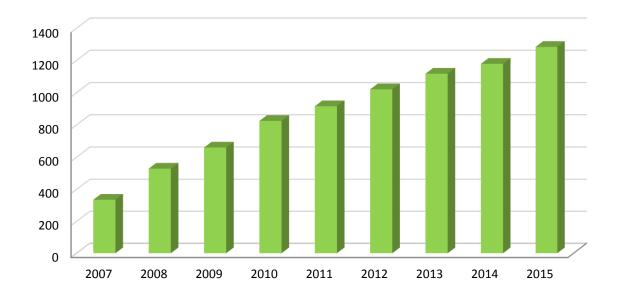
Promotion du compostage individuel :

Depuis 2007, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden vend à tarif subventionné trois modèles de composteurs. Une formation avant la vente est assurée par l'association *Des Roses et des Choux* (partenaire de la Communauté de Communes pour les actions sur le compostage).

En 2015, 105 composteurs ont été vendus à des particuliers. D'une manière générale, les ventes de composteurs ralentissent car de nombreux foyers se sont déjà équipés durant les premières années de l'action. Toutefois, en 2015, le nombre de composteurs vendus a augmenté par rapport à 2014 (44 composteurs en plus) suite à la proposition de vente directe menée par les ambassadeurs de tri lors de leur campagne de sensibilisation.

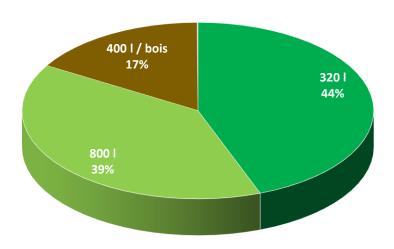
Entre 2007 et 2015, 14 % des foyers du haut pays bigouden se sont équipés d'un composteur auprès de la Communauté de Communes et **32% des foyers** au total ont été recensés par les ambassadeurs de tri comme pratiquant le compostage à leur domicile (composteurs individuels ou compostage en tas). Cela représente 377 tonnes de déchets évités en 2015.

Evolution du nombre de composteurs vendus depuis 2007



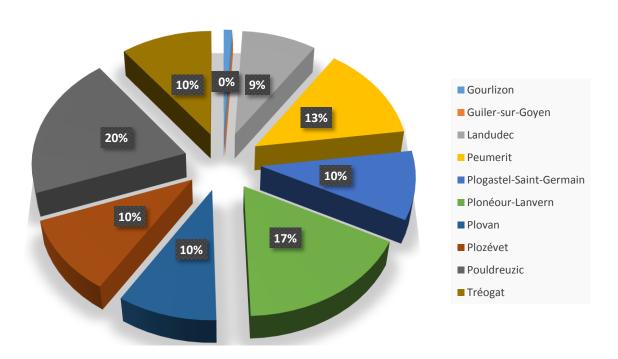
Trois modèles sont proposés à la vente : 320 litres en plastique recyclé à 15 €, 800 litres en plastique recyclé à 30€ et le modèle de 400 litres en bois à 25 €.

Répartition des différents types de composteurs vendus depuis 2007



En 2015, nous constations que 36 % des personnes ayant acheté un composteur sont Plonéouristes, 21 % Plozévétiens et 12 % Pouldreuzicois.

Commune de résidence des personnes ayant fait l'acquisition d'un composteur en 2015



Commune	Pourcentage d'acquéreurs selon la commune de résidence	Part d'habitants par rapport à la population du Haut Pays Bigouden*
Gourlizon	0,95	5
Guiler-sur-Goyen	0	3
Landudec	8,57	8
Peumerit	13,33	5
Plogastel-Saint-Germain	9,52	10
Plonéour-Lanvern	17,14	34
Plovan	9,52	4
Plozévet	10,48	17
Pouldreuzic	20	12
Tréogat	10,48	3

^{*} population INSEE 2015

Si nous mettons en relation la commune de résidence des personnes ayant acquis un composteur en 2015 et la part de population de chaque commune par rapport à la population totale de la Communauté de Communes, nous constatons que les habitants de Peumerit, Plovan, Pouldreuzic et Tréogat ont été surreprésentés en 2015.

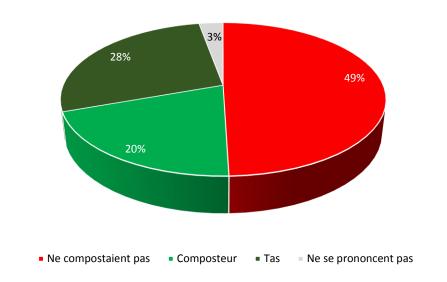
Pour Landudec et Plogastel, la proportion d'acquéreurs de composteurs est quasiidentique à la proportion d'habitants de chaque commune par rapport à la population totale du territoire.

Enfin, les habitants des communes de Gourlizon, Guiler-sur-Goyen, Plonéour-Lanvern et Plozévet sont sous représentés dans la vente de composteurs pour l'année 2015.

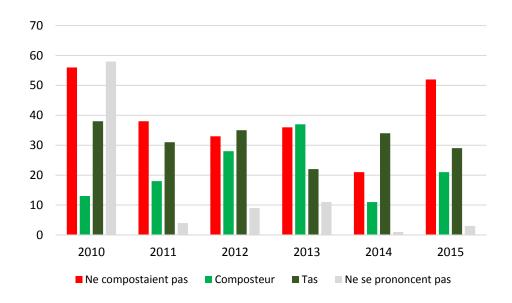
La variation de ces chiffres d'une année sur l'autre est en partie liée au passage des ambassadeurs de tri auprès des habitants : en plus de la sensibilisation au tri sélectif, ils font également la promotion du compostage domestique mais ne peuvent pas passer sur toutes les communes en une seule année.

A chaque formation compostage, les acquéreurs d'un composteur répondent à quelques questions permettant à la collectivité de connaître les pratiques antérieures des acheteurs concernant le compostage. Ainsi en 2015, 49 % des personnes ayant acheté un composteur auprès de la Communauté de Communes ne compostaient pas auparavant. En observant l'évolution des pratiques au cours des années, il faut constater qu'en 2015 la proportion du nombre de foyers ne pratiquant pas le compostage avant l'acquisition d'un composteur auprès de la CCHPB a fortement augmenté. Cela semble être lié au travail de sensibilisation des ambassadeurs de tri lors de la période estivale.

Pratiques avant l'achat d'un composteur en 2015



Evolution des pratiques avant l'achat d'un composteur de 2010 à 2015



La Communauté de Communes propose également au tarif de 10 €, le Brass'compost® permettant un brassage homogène du compost, et une transformation plus rapide des déchets. Plus de 45 % des personnes ayant acheté un composteur en 2015 se sont équipées simultanément de cet outil de brassage. Ce sont ainsi 48 Brass'compost® vendus à des particuliers en 2015.

Promotion du compostage collectif :

Depuis 2008, la Communauté de Communes propose d'équiper les établissements scolaires en composteurs collectifs. En 2015, 13 établissements scolaires sur 14 sont

équipés en composteurs. Sur ces 13 établissements, 7 composteurs sont alimentés quotidiennement et la pratique est bien installée. Ces installations permettent de diminuer sensiblement les tonnages collectés.

Pour les personnes ne compostant pas à domicile ou les structures collectives, la Communauté de Communes installe des composteurs collectifs. A ce jour, 7 composteurs de ce types sont installés sur le territoire.

Promotion du STOP-PUB :

Les STOP-PUB permettent d'éviter environ 40 kg par an de déchets par foyer. Ils sont disponibles dans toutes les mairies du territoire et au siège de la CCHPB. Ils sont également proposés lors des ateliers et manifestations organisés par la CCHPB et distribués lors de toutes les interventions en milieu scolaire.

⇒ Prévention des déchets des collectivités (exemplarité)

Promotion du broyage et du paillage auprès des services espaces verts des collectivités:
 En 2012, la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un broyeur. Ce matériel permettant de diminuer les apports de déchets verts en déchèterie et de valoriser les tailles est mis gratuitement à la disposition des services techniques des 10 communes du territoire. En 2015, le broyeur a été emprunté 19 fois (soit 77 heures) par les services techniques des communes de Gourlizon, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plozévet et Pouldreuzic.

⇒Actions globales et transversales

• Semaine Européenne de la Réduction des Déchets :



En 2015, les thèmes retenus par le Conseil Départemental étaient le réemploi et la nocivité des déchets. Les animations proposées ont été les suivantes :

- Un Troc Textile à la Halle Raphalen de Plonéour-Lanvern afin de sensibiliser les habitants au recyclage et au réemploi des textiles usagés. Des ateliers couture étaient organisés en parallèle au troc de textiles. Les partenaires liés au réemploi des textiles étaient également présents (association Abi 29 et association Cap Solidarité). Au total, environ 2 500 personnes ont été sensibilisées.

Atelier couture lors du TROC TEXTILE 2015

- Sensibilisation du grand public à l'éco-consommation par le biais d'une journée intitulée « Noël de l'éko bigouden » à Gourlizon, permettant d'apprendre à préparer Noël autrement, sans sur-consommer. Cinq ateliers étaient proposés : « Sapin récup' », « Cadeaux gourmands », « Déco récup' », « Jouets nature », « Petites boîtes ». Au total, 100 personnes ont été sensibilisées.

Sensibilisation du jeune public :

En 2015, la sensibilisation des scolaires et du jeune public en général a été assurée par le biais d'ateliers tri, compostage et prévention des déchets déclinés spécialement pour ce public spécifique : « Les Ateliers du petit éko bigouden ».

A la demande des communes, des séances sont menées lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). En 2015, 107 enfants des écoles publiques de Plonéour-Lanvern, Plogastel-Saint-Germain, Tréogat, Pouldreuzic et de Plozévet ont bénéficié de ces séances (47 au total).

L'association *Des Roses et Des Choux* a quant à elle mené les séances dédiées au compostage directement en classe, à la demande des professeurs. En 2015, 558 enfants ont été sensibilisés à cette thématique sur 24 séances.

Lors des temps de vacances scolaires, la CCHPB travaille en collaboration avec l'ULAMIR du Goyen. Trois ateliers spécifiques ont été suivis par 55 enfants.

La CCHPB est également intervenue en classe et a donné 7 séances pour 80 enfants auprès de l'école de Landudec sur le thème du tri et de la réduction des déchets papier.

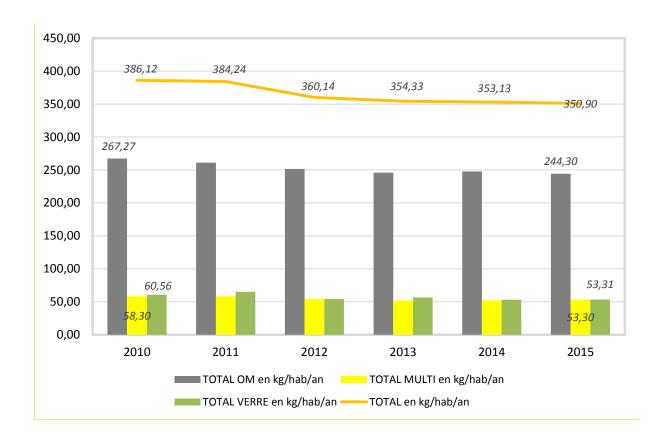
⇒Evolution des tonnages collectés

Depuis 2009, malgré l'augmentation de la population sur le territoire, les tonnages collectés d'ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères, refus de tri, emballages recyclables, verre et déchets des professionnels) continuent de baisser.

Si l'on rapporte les tonnages collectés par habitant et par an, entre 2010 et 2015, chaque habitant du Haut Pays Bigouden a produit **35,2 kg de déchets en moins**.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OM + refus de tri (en kg/hab/an)	267.27	260.97	251.45	245.97	247.72	244,30
collecte sélective (en kg/hab/an)	58.3	58.23	54.43	51.86	52.22	53,30
Verre (en kg/hab/an)	60.56	65.03	54.26	56.50	53.19	53,31
TOTAL (en kg/hab/an)	386.12	384.24	360.14	354.33	353.13	350,91

Evolution des tonnages d'ordures ménagères et assimilée de 2010 à 2015 (en kg/hab/an)



Depuis 2012, l'objectif de diminution de 7 % des OMA (ordures ménagères et assimilées) fixé par l'ADEME pour 2015 dans le cadre du programme local de prévention des déchets a été atteint. Le premier programme local de prévention des déchets a pris fin en septembre 2015. Il sera poursuivi par un second programme.

LES INDICATEURS FINANCIERS

I – Indicateurs relatifs aux ordures ménagères

A – Le coût de collecte des Ordures Ménagères

= **122,63 € / Tonne** inclus charges diverses, de personnel et amortissements de l'actif et des subventions ainsi que l'impact de la part de l'indemnité supportée par le Haut Pays Bigouden en 2015 pour le litige lié au traitement des machefers (soit 8,43 € par tonne) (pour mémoire 105,51 € en 2014, 109.63 € en 2013, 107.64 € en 2012, 98.28 € en 2011, 98.04 € en 2010, 89.31 € en 2009)

B - Le coût de traitement des Ordures Ménagères

Mois	QUANTITES OM INCINEREES (en tonnes)	REFUS DE TRI INCINERES (en tonnes)	QUANTITES INCINERABLES DE DECHETERIE (en tonnes)	COÛT PAR TONNE INCINEREE OM TTC (en €)	COÛT TOTAL OM INCINEREES (en €)	COÛT TOTAL REFUS TRI INCINERES (en €)	COÛT TOTAL INCINERABLES DECHETERIE (en €)	COÛT TOTAL INCINERATION TTC (en €)
JANVIER	339.44	5.10	33.20	114.16	38 749.83	582.21	3 790.05	43 122.09
FEVRIER	295.72	4.87	17.36	135.63	40 107.14	660.50	2 354.46	43 122.09
MARS	340.18	1.20	33.76	125.26	42 612.30	150.32	4 228.91	46 991.53
AVRIL	366.08	0.49	38.51	116.01	42 467.31	56.84	4 467.37	46 991.53
MAI	345.78	2.07	44.38	119.81	41 426.54	248.00	5 316.99	46 991.53
JUIN	371.30	1.88	42.26	113.11	41 998.74	212.65	4 780.14	46 991.53
JUILLET	439.48	0.00	35.18	99.00	43 508.70	0.00	3 482.83	46 991.53
AOUT	472.90	5.34	44.94	89.82	42 475.43	479.63	4 036.47	46 991.53
SEPTEMBRE	379.98	4.45	45.96	109.18	41 487.58	485.87	5 018.08	46 991.53
OCTOBRE	353.60	0.00	35.98	120.62	42 651.59	0.00	4 339.94	46 991.53
NOVEMBRE	335.52	0.63	30.32	128.23	43 022.89	80.78	3 887.86	46 991.53
DECEMBRE	369.22	0.00	34.36	116.44	42 990.76	0.00	4 000.77	46 991.53
TOTAUX	4 409.20	26.03	436.21		503 498.81	2 956.80	49 703.87	556 159.48

COUT d'INCINERATION des ORDURES MENAGERES

INCINERATION AFFECTATION des DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTES ET DE DECHETS

	TOTAL	ОМ	REFUS DE TRI	DECHETERIES
Qtés incinérées en tonnes	4 871,44	4 409,20	26,03	436,21
Coût Incinération	556 159,48	503 498,81	2 956,80	49 703,87
Coût gestion des machefers	41 077,42	37 176,68	219,49	3 678,25
TOTAL coût	597 236,90	540 678,49	3 176,29	53 382,12
Coût incinération par tonne	122,60	122,63	122,02	122,38

(La participation aux frais fixes de fonctionnement de VALCOR ainsi que le coût des emprunts sont inclus dans le coût d'incinération)

1 – Les tarifs

a – aux particuliers

Catégories de personnes desservies	Tarif annuel	
Foyer comprenant PLUS de 2 personnes	195 €	
Foyer comprenant 2 personnes	166 €	
Personne seule ou résidence secondaire et 107 €		
logement vacances	107 €	
Résidence secondaire	134 €	
Chambres d'hôtes (par chambre)	27,50 €	

b – aux professionnels

Concernant la redevance des professionnels, afin de supprimer les effets de seuil, le dispositif de facturation par tranche de 2000 kilos a été abandonné en 2011. L'unité de base pour la facturation 2012 est de 195 €.

Soit

• 1^{ère} tranche de 1 à 1000 kg 195,00 €

• Au-delà de 1000 kg :

- pour les 1000 1ers kg 195,00 €

- au-delà de 1000 kg Application du coût de traitement TTC à la quantité réelle

collectée (soit 130 €/tonne)

Pour les professionnels qui résident sur leur lieu de travail, le tonnage collecté est réduit de 1000 kg, la base de facturation pour les 1000 1 ers kg est de 107 €.

Pour tout professionnel, lorsque le tonnage est inférieur à 1000 kg (avant ou après réduction), il est fait application du forfait de base de 195 € ou de 107 €.

2 – Le produit de la redevance perçu en 2015

Redevance des particuliers 1 441 160,50 € (1 439 000 € en 2014)
Redevance des professionnels 96 612,37 € (108 000 € en 2014)

Soit un total de 1 537 772,87 € (1 547 000 € en 2014)

II – Indicateurs relatifs au traitement sélectif

A – Les Points Environnement

1 - Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés à l'origine (H.T.)

Entreprise	Matériaux	Coût de collecte	Coût du traitement
LE PAPE ENVIRONNEMENT	Daniar cartan	65 €/T	
ECOTRI	Papier carton		67 €/T
LE GOFF TRANSPORTS	Verre	35.75 €/T	
GRANDJOUAN SACO	Multimatériaux	79 €/T	
ECOTRI	Multimateriaux		126 €/T

2 – Les coûts de collecte et de traitement – les recettes perçues

COLLECTE SELECTIVE 2015

Bilan financier en €

DEPENSES					
Prestataire	VERRE	CARTON/PAPIER		MULTIMATERIAUX	
Fiestatane	Collecte	Tri	Collecte	Tri	Collecte
Le Goff Transports	28 348,99				
Le Pape Environnement			31 082,11		
Ecotri		24 747,41		104 617,59	
Véolia					46 917,77
TOTAL DEPENSES	28 348,99	24 747,41	31 082,11	104 617,59	46 917,77
TOTAL DEPENSES	235 713,87				

RECETTES				
	ECOFOLIO			
Papier (recettes 2014 perçues sur 2016)	20 672,94			
REVERSEM	ENTS VALCOR (repreneurs)			
Verre	22 424,40			
Plastique	10 202,40			
Acier-Alu	2 402,90			
Carton Papier	64 343,29			
ECO EMBALLAGES				
Avances perçues en 2015	105 164,37			
TOTAL RECETTES 225 201,30				

(hors Amortissements, frais de personnel, dépenses de communication,....)

3-Les autres dépenses imputables au tri sélectif en 2015 (en euros)

Туре	Montant en €
Autres charges diverses et de personnel	-32 827,24
Dépenses de collecte et de traitement	-235 713,87
Recettes de collecte et de traitement	225 210,30
Résultat hors Amts	-43 330,84
Amortissements nets	-38 251,83
Résultat avec Amts	-81 582,64

(hors dépenses de salaires liées au poste d'ambassadeurs de tri saisonniers).

B – Les déchèteries

1 – Les tarifs appliqués aux dépôts de matériaux

	Tarifs appliqués T.T.C.	
Matières collectées	Particuliers	Professionnels ou particuliers > 1 m ³
Encombrants		18.00 €/m³
Gravats		18.00 €/m³
Déchets verts		6.00 €/m³

2 – La collecte et le traitement des matières déposées

a - Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés à l'origine (H.T)

Entreprises	Matériaux	Coût de collecte ou de transport	Coût du traitement ou de valorisation
VALCOR	Encombrants	15.00 €/tonne	100.00 €/tonne
VALCOR	Incinérables	36.00 € /tonne	115.60 € /tonne
SITA OUEST	DASRI	22.50 €/collecte	0,43 €/kg
CHIMIREC	DMS	80 €/collecte	545 €/T
LE PAPE ENVt	Gravats-déchets inertes	70 €/benne	5.50 €/T
THEAUD (broyage) SAUR-VALBE (enlèvement et valorisation)	Déchets verts	5.10 € /T	6.20 €/T
LE PAPE ENVt	Bois	Plonéour : 63 €/benne + 16€/T Pould. : 18€/T	54 €/T
LE DONGE	Ferraille et Batteries	Recette Ferraille : 155 €/T Batteries : 320 €/T	recette

b – Les coûts de collecte et de traitement pour l'année 2015 (valeurs TTC en €)

Matériaux	Coût de collecte	Coût du traitement	Coût collecte + traitement
Encombrants	11 496,43	76 650,20	88 146,63
Incinérables	17 274,31	49 703,87	66 978,18
DASRI			393,20
DMS	2 695,00	8 945,64	11 640,64
Gravats	17 743,13	13 113,68	30 856,81
Déchets verts			106 610,87
Bois	18 779,48	52 757,10	71 536,58
TOTAUX			376 163,91

c – Les recettes perçues (en € TTC)

Matières collectées	Recettes perçues
Encombrants	1 665,00
Ferraille et batteries	39 690,20
Gravats	846,00
D3E	12 105,22
Déchets verts	3 114,00
TOTAL	57 420,42

(74 446,67 € en 2014 : recette sur métaux en baisse de 36 % + baisse de recettes sur dépôts en déchèterie notamment sur déchets verts)

d – Coût global des déchèteries (charges diverses, Amts et de personnel comprises)

	POULDREUZIC	PLONEOUR-LANVERN
Charge nette liée directement aux déchets	+ 207 140,60 €	+ 95 983,69 €
Autres charges (diverses, de personnel)	+ 77 700,41 €	+ 55 023,11€
Coût net hors amortissements en 2015	= + 284 841,01 €	= + 151 006,80 €
Amortissements nets (charge)	18 380,47 €	+ 24 766,60 €
Charge nette Amortissements inclus en 2015	303 221,48 € (297 000 € en 2014)	= +175 773,40 € (197 000 € en 2014)

Plonéour : ouverte tous les après-midi et le samedi en journée

Pouldreuzic : ouverte du lundi au samedi en journée

III – Indicateurs relatifs au compte administratif 2015

ANNEXES







Le numéro de la lettre du compost